



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU

Tel : 04.93.08.58.18

Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL

### MUNICIPAL DU 7 AOÛT 2019

L'an deux mil dix neuf le 7 août, à 18 heures 00, le Conseil Municipal de PIERREFEU, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Marc BELVISI, Maire.

Étaient présents : Marc BELVISI, Jean-Marc FARNETI, Sylvain ARBAUD, Jacky PONSOT, Jacqueline PIAZZA, Véronique COBALEDA,

Absents: Annick FERNANDEZ, Lionel BERNARD

Pouvoirs : Jill OATES à Marc BELVISI, Danièle MATILLO à Jean-Marc FARNETI

Secrétaire de séance: Jean-Marc FARNETI

\*\*\*\*\*

## Ordre du Jour

- 1. Approbation du PV du dernier conseil municipal**
- 2. Création de poste**
- 3. DCA 2018 Choix des entreprises**
- 4. Mise en place vidéo surveillance**
- 5. Vitesse excessive sur la route de Roquesteron**
- 6. Motion sur la tarification des transports scolaires adaptée à la ruralité**
- 7. Questions diverses**

M. le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 18 h 09, M Jean-Marc FARNETI est nommé secrétaire de séance. Suite à l'événement tragique qui a touché la Commune de SIGNES dans le Var avec la disparition de son Maire Monsieur Jean-Mathieu MICHEL dans l'exercice de son mandat, le conseil municipal observe une minute de silence.

### 1. Adoption du PV du précédent Conseil

#### **Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter le point n°6 à l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

### 2. Création de poste

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU

Tel : 04.93.08.58.18

Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 7 AOÛT 2019

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 30 juin 2019.

### **Le Maire propose à l'assemblée,**

- ❖ la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif, à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires, pour assurer les fonctions d'accueil téléphonique, accueil du public, communication (gestion site internet, bulletin municipal...), aide à la gestion administrative, agenda du maire ...

❖

Le tableau des emplois est modifié à compter du 4 octobre 2019

Filière : Administratif

Cadre d'emplois : Adjoint administratif

Grade Adjoint administratif : ancien effectif : 0

nouvel effectif : 1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 12.

**Par dérogation, si aucun fonctionnaire ne peut être recruté, le recrutement d'un contractuel pourra se faire sur l'emploi créé ci-dessus.**

### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'adopter la création d'emploi ainsi proposée.

**ADOpte** à l'unanimité des membres présents

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que-dessus.

### **3. DCA 2018 choix des entreprises**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que le montant de la dotation cantonale pour 2018 a été voté au Conseil Départemental, il est de 22 000,00 €.

En complément de la première délibération, il convient donc de rajouter à la proposition déjà retenue pour le toit de la salle artisanale, le choix des entreprises pour les travaux suivants :

Concernant la pose de mains courantes à l'église, malgré nos différentes relances, un seul devis établi par l'entreprise Alain FERRALIS nous est parvenu, il s'élève à la somme de 4 100,00 € HT.

Concernant les travaux de nettoyage et traitement des façades de l'église Saint Sébastien, suite à la prolifération de champignons, nous n'avons aussi reçu qu'un seul devis, émanant de la SARL DECAP 06 pour un montant de 10 050,00 € HT.

Seul reste les devis de maçonnerie pour la réfection de la salle artisanale n'ont pas encore été fournis, ils ont cependant fait l'objet d'une estimation de notre architecte conseil Monsieur Fabien COURIERE et s'élèveraient à la somme de 4 200,00 €, à laquelle il convient d'ajouter la prestation de suivi de chantier de 450,00 € H, ainsi que le traitement de la surverse du lavoir. Ils feront l'objet d'une délibération complémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU

Tel : 04.93.08.58.18

Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 7 AOÛT 2019

- **PROPOSE** le choix de l'entreprise Alain FERALIS pour la pose de mains courantes à l'église pour un montant de 4 100,00 € HT
- **PROPOSE** le choix de la SARL DECAP 06 pour les travaux de nettoyage et rafraîchissement des façades de l'église Saint Sébastien pour un montant de 10 050,00 € HT.
- **DECIDE** que la gestion de ce dossier se fera en interne, à savoir pour la partie administrative par le secrétariat et le suivi des travaux par les élus.
- **INVITE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière ainsi qu'à la réalisation de ces projets.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Les travaux concernant le toit de la salle artisanale doivent débiter vers le 20 août.

### **4. Mise en place Vidéo protection**

Suite a plusieurs actes de vandalisme relevés autour du chantier de l'école, égout bouché volontairement avec des buches de bois, installation électrique de la chaudière cassée, intrusion dans l'école, jet de pierres sur des voitures...

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'afin de minimiser les risques d'incivilité et de vandalisme et dans le cadre de la protection des bâtiments publics et plus particulièrement le site de la mairie/école, où de nombreuses incivilités ont été constatées, ainsi que sur le site du local technique communal et au niveau des containers du PLANET, il serait souhaitable d'installer un système de vidéo protection sur ces sites.

A cet effet, Monsieur le Maire s'est rapproché de la préfecture afin de connaître la procédure et plus particulièrement du Maréchal des Logis Chef, Monsieur John BAQUE, référent sureté au ministère de l'intérieur.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 7 voix pour, 1 abstention et 0 voix contre**

**APPROUVE** l'installation d'un système de vidéo protection sur les sites de la mairie/école, du local technique et au niveau des containers du PLANET sous réserve de l'obtention de l'autorisation préfectorale prévue par la loi en vigueur.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande d'autorisation pour l'installation d'un système de vidéo protection en vue de l'obtention de l'autorisation préfectorale.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que-dessus.

### **5. Vitesse excessive sur la route de Roquestéron**



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU

Tel : 04.93.08.58.18

Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 7 AOÛT 2019

Monsieur le Maire évoque un courrier de l'une de nos administrées, qui parle de son sentiment d'insécurité permanent lorsqu'elle sort de chez elle, tant à pieds qu'en voiture.

S'en suit un débat animé au sein du Conseil Municipal, car les avis divergent (zone 30, dos d'ânes...) quant aux solutions à apporter pour résoudre ce problème présent sur toute la commune.

Afin de trouver le meilleur moyen pour palier à ce sentiment d'insécurité, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il va prendre contact très rapidement avec la Chef de la SDA Ouest.

Cela permettra de travailler avec lui sur différents projets et de choisir le mieux adapté à notre village.

### **6. Motion sur la tarification des transports scolaires adaptée à la ruralité**

Le conseil municipal a pris acte des nouveaux tarifs de transport scolaire délibérés par le Conseil Régional Sud-Paca, justifiés par l'accès à toutes les lignes régionales de transport, avec un abonnement annuel de 110 euros (45 € pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 700 €) au lieu de 90 € pour les externes et 45 € pour les internes. Il s'agit d'une augmentation importante pour les familles du territoire.

En effet, dans les territoires ruraux et de montagne comme le nôtre, il n'existe pas ou peu d'offre régionale complémentaire de transport. Dès lors, pour les familles concernées, il s'agit d'une pleine augmentation de tarifs sans accès à de nouveaux services.

Ainsi, Monsieur le Maire observe que seuls les usagers des zones urbaines et densément peuplées auront un éventuel accès à ce dispositif élargi.

Aussi, le Conseil municipal demande au Conseil Régional d'adopter une nouvelle grille tarifaire adaptée aux spécificités des territoires et notamment des territoires ruraux et de montagne, en particulier dans le cadre de la desserte scolaire, qui n'est pas une option choisie de déplacement mais belle et bien une nécessité du quotidien pour l'ensemble des élèves, collégiens et lycéens du territoire.

### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**SOLLICITE** de la Région une tarification de transport scolaire moins chère que celle proposée et plus adaptée à la ruralité.

### **7. Questions diverses**

Le Conseil est heureux de « récupérer » sa salle de réunion, cependant, il faudrait vérifier que les travaux de l'école et notamment la création de la rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite n'est pas engendrés des infiltrations d'eau dans ladite salle.

Afin que le local technique communal soit totalement fini, il faudrait y ajouter des gouttières, le devis qui est proposé au Conseil étant trop élevé (750 €), il est décidé que ce travail sera fait en régie.

Ce jour c'est tenu une grande conférence de presse à « la Cerise » en présence des élus, de ONCSF, de la gendarmerie, des pompiers des référents communaux, la DDTM, des ambassadeurs du parc, de la directrice du PNR et de son Président et bien sûr de la presse, France 3, France Bleue Azur et Nice-Matin.

Cet entretien a été demandé en droit de réponse par Madame Patricia DEMAS, Maire de Gilette qui est excédé par « la publicité » incessante faite sur les réseaux sociaux mais aussi et surtout relayée par Nice-



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU

Tel : 04.93.08.58.18

Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

---

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL**

**MUNICIPAL DU 7 AOÛT 2019**

Matin...

Lors de cette réunion les problématiques concernant chaque commune bordée par l'Estéron ont été évoquées. La gestion des déchets, le stationnement gênant et dangereux l'utilisation du feu... la pratique du canyoning ...

Monsieur le Maire met l'accent sur le fait que les incivilités soient signalées tant aux gendarmes qu'aux référents.

Un article complet sur Nice Matin sera consultable à partir du 8 août.

Le Maire

Marc BELVISI

La séance est levée à 19 h 40

---

Le Maire

Les Conseillers Municipaux